



**Conseil Municipal  
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 20 décembre 2023 à 18h  
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en  
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-  
sents ou représentés : **20**

Date de la convocation :  
**14 décembre 2023**

**Délibération n° DCM23-12-20P20**

**Urbanisme - Hérault Energies - Approbation d'une  
convention relative à la réalisation de travaux sur le  
réseau de distribution d'électricité rue Raspail et  
Place de la République**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, M. Patrick Javourey, M. Stéphane Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme.

Procurations :

Mme Isabelle Le Goff à Mme Véronique Delorme

M. Georges Elnecave à Mme Michelle Guibal

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

-----  
*Rapporteur : M. Georges Bélart*

En sa qualité d'autorité concédante, HERAULT ENERGIES doit réaliser des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité de la Commune. Pour permettre la bonne coordination de ces travaux, la collectivité décide d'en confier la maîtrise d'ouvrage temporaire à HERAULT ENERGIES.

HERAULT ENERGIES propose à la Commune de signer une convention permettant de définir les modalités techniques et financières de chacune des parties pour la réalisation de ces travaux. Leur coût prévisionnel total TTC est de 35 755,48 € avec un financement de la collectivité à hauteur de 15 127,32 €, le reste sera financé par HERAULT ENERGIES.

La Commune s'engage à verser 70 % de l'estimation de la participation avant le commencement des travaux d'électricité.

La mission confiée à HERAULT ENERGIES débute à la réception par celui-ci de la convention et de l'annexe financière prévisionnelle telles que présentées et s'achève à la date d'expiration du délai de garantie de parfait achèvement des travaux.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention avec HERAULT ENERGIES et son plan de financement relative à la réalisation de travaux sur le réseau de distribution d'électricité rue Raspail et place de la République telle que présentée et dont projet ci-joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document ou acte se rapportant à cette opération.

Ce dossier a été présenté devant la commission « Environnement et aménagement de l'espace » en date du 13 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention avec HERAULT ENERGIES et son plan de financement relative à la réalisation de travaux sur le réseau de distribution d'électricité rue Raspail et place de la République telle que présentée et dont projet ci-joint,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document ou acte se rapportant à cette opération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE

